

Mise en ligne : 9 juin 2016.
Dernière modification : 10 octobre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE MINIÈRE FRANCO-TUNISIENNE

S.A., 4 avril 1907, p. 40 ans.

Tunisie
Compagnie minière franco-tunisienne
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 avril 1907)

Cette société anonyme a été constituée à Paris pour toutes entreprises de mines et spécialement en Tunisie. Le capital social est fixé à 1.000.000 de fr. divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune, qui ont été souscrites contre espèces et libérées du quart. Il a été créé, en outre, 10.000 parts bénéficiaires, qui ont été attribuées à M. Alexandre Levy, fondateur. Le conseil d'administration se compose de MM. Léo Symons, Émile Laffargue ¹, Albert Guggenheim, Henri Thouvenin et Alexandre Levy, tous à Paris.

¹ Émile Laffargue : on le retrouve au milieu des années 20 à la tête de la Société anglo-algérienne maritime et commerciale : importation de charbons.



Charles Skipper & East

Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

COMPAGNIE MINIÈRE FRANCO-TUNISIENNE

Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de M^e Motel, notaire à Paris, le 21 mars 1907

Capital social : un million de fr.
divisé en 10.000 actions de cent fr. chacune

Siège social à Paris

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
Un administrateur (à gauche) : Albert Guggenheim
Un administrateur (à droite) : Alexandre Lévy
Charles Skipper & East

Constitution
Cie minière franco-tunisienne
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 juin 1907)

Suivant acte reçu par M^e Motel, notaire à Paris, le 21 mars 1907, M. Alexandre Lévy, remisier, demeurant à Paris, rue Miromesnil, 106, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Compagnie minière franco-tunisienne.

Cette société a pour objet principal l'étude, l'achat, la vente, la location de toutes entreprises de mine, minières et carrières, dans tous pays et spécialement en Tunisie. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 2 des statuts.

Le siège social est à Paris, 18, rue Vivienne.

La durée de la société sera de 40 années.

Le capital social est de 1.000.000 de fr. divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. Il a été créé 10.000 parts bénéficiaires qui ont été attribuées à M. Lévy, susnommé, en rémunération d'apports consistant dans les résultats, rapports, travaux, études sur divers terrains miniers en Tunisie.

L'année sociale commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre ; par exception, le premier exercice comprendra le temps écoulé depuis la constitution définitive de la société, jusqu'au 31 décembre 1907.

L'assemblée générale annuelle, se composant de tous les actionnaires propriétaires de 10 actions au moins, sera convoquée dans le semestre qui suivra la clôture de l'exercice social.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 10 % pour constituer le fonds de réserve légale ; les sommes que l'assemblée pourrait décider de porter à des réserves spéciales et la somme suffisante pour payer un intérêt de 6 % aux actions. Sur le solde il sera attribué : 10 % au conseil d'administration et le surplus sera distribué : 60 % aux actionnaires et 40 % aux porteurs de parts.

Ont été nommés administrateurs : MM Léo Simon Symons, demeurant à Paris, rue Théodule-Ribot, 12 *bis* ; Émile Laffargue, à Paris, rue Jean-Baptiste-Dumas, 8 ; Albert Guggenheim, à Paris, avenue des Chalets, 5 ; Henri Thouvenin, à Paris, rue de Richelieu, 5 ; et Lévy susnommé. — *Petites Affiches*, 18 avril 1907.

Cie minière franco-tunisienne
Appel de fonds
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juillet 1907)

Les actionnaires de cette Compagnie sont informés que, dans sa séance du 27 juin 1907, le conseil d'administration de cette Compagnie a décidé l'appel de la première

moitié du second quart de chaque action, soit 12 fr. 50 par action de 100 francs, déjà libérée de 25 francs. Ce versement devra être effectué au siège social, 18, rue Vivienne, avant le 17 juillet 1907. — *Petites Affiches*, 2 juillet 1907.

Tunisie
Franco-tunisienne
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1909)

Cette société qui s'est constituée, il y a un an 1/2 environ, pour exploiter certains permis de recherches en Tunisie, vient de remporter un premier succès.

Un de ces permis vient d'être vendu à une société nouvelle. Les découvertes de minerais de plomb y étaient si engageantes que la nouvelle société les a payées un prix qui rembourse notablement plus que la moitié du capital de la Franco-Tunisienne.

En outre, parmi les nombreux permis de recherches qui lui restent et sur lesquels elle continue les travaux d'exploitation, il en est un qui est fort engageant et aussi en calamine et fait prévoir un succès aussi grand que pour le premier permis.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
Compagnie minière franco-tunisienne
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 juin 1909)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 9 juin dernier, sous la présidence de M. Guggenheim. Le rapport fait ressortir la situation prospère de la société dont le domaine vient de s'accroître d'un permis situé dans le massif du Djebel-Kebouch. Les autres permis détenus par MM. L. Symons et Cie ont été transmis par eux à la société à leur prix d'achat. Le Djebel-Bonguerine est dans la phase de prospection proprement dite. Les travaux poursuivis au Djebel-M'Barek et au Djebel-Azag ont donné des résultats satisfaisants, mais la compagnie a surtout concentré son maximum d'activité sur Djebel-Kebouch où un gisement à gros tonnage de blende, pyrite et galène a été mis en évidence.

[Cession du Djebel-Kebouch]
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djebel_Kebouch.pdf

Depuis la clôture de l'exercice 1908., ce permis a pu être réalisé pour un prix dépassant à lui seul la moitié du capital social ; cette opération avait été facilitée par la découverte d'un deuxième gisement très riche en galène et plomb carbonate et susceptible de fournir directement des produits marchands.

La compagnie fonde de très grandes espérances sur Djebel-El Haouarek où les travaux ont démontré l'existence d'un gîte calaminaire en profondeur assurant un tonnage des plus importants. L'assemblée a approuvé à l'unanimité, toutes les résolutions.

AUGMENTATION DE CAPITAL
Compagnie minière franco-tunisienne
(*Les Annales coloniales*, 13 janvier 1912)
(*La Vie coloniale*, 1^{er} avril 1912)

Le capital, qui était de 1.000.000 de francs, a été porté à 1.750.000 francs par l'émission de 7.500 actions de 100 francs.

Augmentations de capital
Compagnie minière franco-tunisienne, 18, rue Vivienne
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 mars 1912)

Le capital, qui était fixé à 1.000.000 fr., a été porté à 1.750.000 francs par l'émission de 7.500 actions de 100 francs.

Compagnie minière franco-tunisienne
(*Le Journal des finances*, 13 juillet 1912)

Les actionnaires, réunis le 27 juin en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1911 ne comportant en recettes que 172 fr. d'intérêts, alors que les dépenses (frais généraux) ont été de 22.191 fr. La perte s'établit à 22.019 fr. et, en y ajoutant celle des exercices antérieurs, à 84.398 fr.

Dans son rapport, le conseil d'administration déclare que les travaux de recherches se poursuivent normalement et il espère que l'exploitation pourra commencer en 1913.

TUNISIE
Autorisations de travaux de recherches
(*Le Journal général de l'Algérie*, 11 août 1912)

Par arrêté du 28 juin 1912, M. Louis Monteil, 19, rue d'Italie, à Tunis, agissant pour le compte de la Compagnie minière franco-tunisienne, est autorisé à effectuer des travaux de recherches de bitumes, pétroles et autres hydrocarbures dans les terrains situés au lieu-dit « Djebel-Kébouch ».

Extrait des rapports aux assemblées générales
Djebel-Kebouch
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 juillet 1913)

On a acheté 7.500 actions de 100 fr. de la Compagnie minière franco-tunisienne moyennant une somme de 431.000 fr., mais sans ratifier les accords intervenus entre cette compagnie et deux anciens administrateurs du Djebel-Kebouch en leur nom personnel ; administrateurs qui avaient souscrit les 7.500 titres en question. Aux mines, on fait chaque mois une expédition de 150 tonnes de minerai bien que la laverie ne soit pas installée. La Compagnie franco-tunisienne refuse de livrer les 7.500 titres purement et simplement ; elle exige d'autres conditions, et l'affaire est pendante devant le Tribunal civil de la Seine pour la délivrance des mines.

Notes financières et industrielles
Compagnie minière franco-tunisienne
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 juillet 1913)

L'exercice 1912 a été presque exclusivement consacré à la mise en valeur de la concession minière du « Djebel-Kebouch », où la compagnie a aménagé des travaux à ciel ouvert en vue de l'exploitation en carrière qui est appelée à donner le rendement le plus élevé. Les installations extérieures activement poursuivies ont donné lieu à d'importantes immobilisations ; elles comportent notamment une adduction d'eau de plus de 2 kilomètres de longueur, qui assurera la marche de la laverie d'enrichissement, câble aérien reliant la mine à la laverie, 15 kilomètres de pistes destinées à assurer les transports entre la mine et la gare, enfin une laverie pouvant traiter plus de 100 tonnes de minerai brut par 24 heures. L'exploitation du Djebel-Kebouch commencera vraisemblablement fin 1913. Le solde débiteur figurera au bilan pour 26.082 fr, 20 contre 84.398, fr. 30 l'an dernier. L'assemblée a approuvé les comptes à l'unanimité moins une voix et a réélu pour six ans les administrateurs sortants dont le mandat prenait fin.

TUNISIE
Djebel-Kebouch
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 août 1913)

Nous avons publié un extrait du rapport de la Société des mines du Djebel-Kebouch relatif aux 7.000 actions achetées, paraît-il, à la Compagnie minière franco-tunisienne, en signalant que cette transaction a donné lieu à un conflit.

Nous lisons dans l'Agence Fournier du 10 juillet que les administrateurs de la Société du Djebel-Kebouch sont poursuivis devant le Tribunal de police, correctionnelle pour infraction à la loi sur les sociétés. Cela expliquerait l'attitude énergique de la Compagnie minière franco-tunisienne.

Société des mines du Djebel-Kebouch
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 mai 1914)

Les fondateurs et premiers administrateurs de cette société, MM. [Émile] Laffargue, Hourot, Thomas et Gustin, qui étaient poursuivis pour infraction à la loi sur les Sociétés, ont été, par jugement de la 10^e Chambre de Paris, en date du 19 courant, renvoyés des fins de ces poursuites.

Les instigateurs des poursuites, qui s'étaient portés parties civiles, ont été déboutés et condamnés aux dépens, cette condamnation tenant lieu de dommages-intérêts pour les poursuivis.

MINES
TUNISIE
(*Le Journal général de l'Algérie*, 18 juillet 1918)

L'Officiel tunisien du 13 juillet publie divers arrêtés autorisant la « Compagnie minière franco-tunisienne » à effectuer des travaux de recherches de mines.

Compagnie minière franco-tunisienne
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 juillet 1918, p. 357)

Le bilan 1917 accuse un déficit de 90.569 fr. Le rapport du conseil mentionne toutefois que la société a continué l'exploitation qui s'est poursuivie normalement en ce sens que les résultats ont augmenté les stocks, mais le manque de main-d'œuvre et les difficultés de transports ne lui ont pas permis des réalisations qui auraient eu pour effet de compenser les dépenses d'exploitation.

En conséquence, ajoute le rapport, « les pertes accusées par le bilan ne sont qu'apparentes puisque les stocks de minerais en cours de préparation et de réalisation représentent un actif au moins égal. »

Dans ces conditions, la société estime avoir intérêt à maintenir l'exploitation de ses mines, car un arrêt aurait pour conséquence des pertes plus réelles, étant donné la permanence des frais généraux ainsi que des frais d'entretien des travaux intérieurs et de gardiennage des immeubles et du matériel.

Compagnie minière franco-tunisienne
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1919)

L'exercice 1918 accuse un déficit de 201.179 fr. 86, dû aux difficultés toujours croissantes de main-d'œuvre et de transports dans cette dernière année de guerre. L'exploitation a été nulle et les frais généraux ont persisté ; des travaux d'entretien ont dû être en outre exécutés pour éviter des dépréciations.

Les Mines du Djebel-Kebouch
(*Le Sémaphore algérien*, 27 janvier 1920)

Les grands procès finissent par des accords et même par des associations entre les deux adversaires. C'est le cas de la Minière Franco-Tunisienne et de la Société des Mines de Djebel-Kebouch.

Pendant plusieurs années, ces deux entreprises se sont contesté la propriété de la mine du Djebel-Kebouch où d'importants dépôts de minerai de zinc et de plomb avaient été reconnus. L'exploitation de ces gisements avait été entreprise par la Compagnie minière franco-tunisienne. Celle-ci a obtenu, enfin, gain de cause par arrêt de la cour d'appel en date du 6 janvier 1917 qui a rejeté toutes les prétentions de ses adversaires et reconnu son droit formel de propriété de cette concession.

Par suite d'une transaction passée avec la Société des mines du Djebel-Kebouch, les deux sociétés sont, aujourd'hui, associées.

Compagnie minière franco-tunisienne
(*La Journée industrielle*, 31 juillet 1920)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est a Paris, 18, rue Vivienne, a approuvé les comptes du l'exercice 1919 qui se soldent par une perte de 300.710 fr. Il n'a pas été distribué de dividende.

MM. Georges Thévenin et André Challe, ainsi que la Société des mines du Djebel-Kebouch, ont été nommés administrateurs.

La crise de la main-d'œuvre et la hausse des salaires a de nouveau mis obstacle a une exploitation normale.

Au cours de l'exercice, la société s'est préoccupée de continuer les travaux de recherche de schistes bitumineux et, sans pouvoir dès aujourd'hui, se prononcer sur le résultat définitif. Il est cependant permis d'entrevoir, à ce point de vue, d'heureuses perspectives. Enfin, le procès qui mettait en question la propriété de la mine de Djebel-Kebouch est terminé à l'avantage de la société, devenue, aujourd'hui, à titre définitif, propriétaire de cette mine.

Isaac *Charles* DETTELBACH, président

Marié en 1893, à Paris, avec Stéphanie-Amélie de Berny, cantatrice.

Associé de Thurneysen, Van Brock et Cie, opérations de Bourse et de banque (1883).

Administrateur de The Metropolitan Fare Register Cy Ltd (1909).

et de la Société de l'École normale de musique de Paris (1921).

Décédé en 1926 à Paris (ci-dessous).

Compagnie minière franco-tunisienne
(*La Journée industrielle*, 25 août 1921)

Le 23 août, les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée ordinaire, sous la présidence de M Charles Dettelbach. L'assemblée a approuvé les comptes de 1920, se soldant par un déficit de 159 182 fr., portant le déficit total à 459.892 fr. Au bilan, l'actif disponible est de 65.431 fr., non compris 36.002 fr. d'approvisionnements. Passif exigible 664.042 fr. L'assemblée extraordinaire qui a suivi a régularisé l'augmentation du capital qui se trouve aussi définitivement porté de 2 à 3 millions de francs.

Compagnie minière franco-tunisienne
(*La Journée industrielle*, 14 septembre 1921)

Cette société, dont le siège social est à Paris, 18, rue Vivienne, et qui vient de porter son capital de 2 a 3 millions, possède en Tunisie, au Djebel-Kebouch, à environ 150 kilomètres au sud de Tunis, à 7 kilomètres de la route de Tunis au Kef et à 7 kilomètres de la voie ferrée qui unit ces deux points, une mine de sulfures complexes (plomb, zinc, fer, cuivre).

La partie supérieure du gîte, reconnu sur 75 mètres en profondeur et 300 mètres en direction, présente actuellement à la vue un tonnage permettant de produire 25.000 tonnes de galène marchande à 50 et 60 % de plomb et 8.000 tonnes de calamines marchandes à 36 et 40 % de zinc.

Un four à calamine permet une production annuelle de 1200 tonnes de calamines marchandes.

En ce qui concerne la galène, il existe une laverie dont la production est déjà importante ; une autre laverie est en construction, pour laquelle la société possède, dès maintenant, tout le matériel et qui permettra à la production d'atteindre, dans le délai d'un an environ, le chiffre total annuel de 6.000 tonnes de galène marchande.

Depuis quelques mois, la forte baisse des cours des métaux et les difficultés de la vente des minerais ont mis la société dans la nécessité d'arrêter provisoirement l'exploitation. Celle-ci sera reprise dans un ou deux mois.

La société possède encore d'autres propriétés minières, notamment celle de Sidi-Bou-Grine, qui est, comme la mine du Djebel Kebouch, très intéressante pour la galène et la calamine.

La Compagnie minière franco-tunisienne possède enfin trente-six permis de recherches pour pétrole, de 400 hectares chacun ; elle en a consenti l'option, dans des conditions intéressantes, à la Société pour l'exploitation des pétroles, filiale de la Royal Dutch, option valable jusqu'au 30 septembre prochain.

Compagnie minière franco-tunisienne
(*La Journée industrielle*, 3 septembre 1922)

Le bilan arrêté au 31 décembre 1921, présenté à la dernière assemblée ordinaire de cette société, accuse un déficit de 637.761 fr. 42, en augmentation de 178.000 fr. environ sur le bilan de l'année précédente. Ce résultat défavorable est dû en grande partie à l'instabilité du marché des métaux en 1921. D'autre part, les cours du plomb ayant atteint un taux voisin de celui d'avant guerre, toute exploitation rémunératrice a été rendue impossible et la société a dû arrêter toute production d'avril à décembre.

La situation s'étant modifiée dans un sens favorable depuis quelque temps, le conseil exprime l'espoir que l'exercice en cours en subira les heureuses conséquences.

Pendant l'exercice écoulé, la société a porté son capital de 2 à 3 millions. À l'heure actuelle, elle a remboursé en grande partie sa dette bancaire.

L'assemblée, présidée par M. de Manville-Bianchi, a approuvé les comptes qui lui étaient présentés et ratifié la nomination comme administrateurs de M. Maurice Pouquet², ingénieur des Mines, appelé par le conseil en vue de renforcer la direction technique de la société en Tunisie.

COMPAGNIE MINIÈRE FRANCO-TUNISIENNE
S.A. frse au capital de 3 MF.
Siège social : Paris, 18, r. Vivienne
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 224)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 5 à 10 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.
Dettelbach (Charles), 21, bd Beauséjour, Paris ; pdt ;
Challe (André), 129 bis, r. de la Pompe, Paris ; adm. délégué ;
Pouquet (Maurice), 12, av. Hoche, Paris ; adm. délégué ;
Anthouard de Wasservas (Albert), 121 bis, r. de la Pompe, Paris ;

² Maurice Pouquet : président en mai 1929. Voir encadré ci-dessous.

Bursaux (Paul)³, 5, r. Huysmans, Paris ;
Manville-Bianchi (Henry de), 6, r. Monsieur, Paris ;
Djebel-Kebouch (Sté des mines de), 24, r. d'Aumale, Paris ;
Thévenin (Georges), 51, r. de Mandres, Brunoy.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sté fiduciaire de contrôle et de révision, 51, r. de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Secrétaire général

Bernardazzi (Henri), 26, r. de Longchamp, Paris.

Compagnie minière franco-tunisienne
(*Le Journal des finances*, 11 et 15 janvier 1924).

Les actionnaires, réunis le 4 janvier en assemblée générale extraordinaire, ont voté la réduction du capital social de 3 millions à 1.800.000 francs, par la suppression de 12.000 actions de 100 francs. L'intérêt statutaire a été maintenu et les 18.000 actions restant toucheront 10 %, au lieu de 6 % attribués aux 30.000 actions initiales.

Compagnie minière franco-tunisienne
(*La Journée industrielle*, 21 mai 1924)

L'échange des actions anciennes de la Compagnie minière franco-tunisienne contre les actions nouvelles de la même Société aura lieu du 20 mai 1924 au 14 juin 1924, chez MM. Sitri, Bloch et Cie, banquiers (Banque Vasseur), 9, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), à raison de 3 actions nouvelles pour 5 anciennes (coupon n° 1 attaché) conformément aux décisions de l'assemblée extraordinaire du 4 janvier

Compagnie minière franco-tunisienne
(*La Journée industrielle*, 10 juillet 1924)

Les comptes de l'exercice 1923. qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 29 courant, font ressortir un solde créditeur de 2.172 fr., après amortissements.

Le solde déficitaire, qui figurait au bilan de 1922 pour 1.267.135 francs, a été amorti par la réduction du capital, autorisée par l'assemblée du 4 janvier dernier.

Annuaire industriel, 1925 :

MINIÈRE FRANCO-TUNISIENNE (Cie), 57, r. St-Anne, Paris, 2^e. Ad. t. Fratu. Cap. 2 millions de fr. Exploitation : Mine du Djebel-Kébouch, par Zafrane (Tunisie). Agence à Tunis : 18, r. Thiers. Adm. Prés. : Charles Dettelbach ; adm. : André Challe ; baron de Dorlodot ; marquis Henry de Manville-Bianchi ; Soc. des mines du Djebel-Kébouch, Georges Thévenin. Agent à Tunis : Ph. Chaffanjou [sic : Chaffanjon ?], 18, r. Thiers. Laverie pour minerais de plomb, zinc, et pyrites au Djebel-Kébouch. Four à calciner pour la calamine, au Djebel-Kébouch. 100 à 150 ouvriers. Dépôt : Tunis et Zafrane.

³ Paul Bursaux : président en 1926. Voir encadré ci-dessous.

Exploitation minière consistant en l'extraction et l'enrichissement des minerais de plomb (galène et carbonate), de zinc à l'état de calamine, de pyrites et schistes bitumineux. Étude des terrains au point de vue pétrolière. (1-2494).

Paul Auguste BURSAUX, président

Né le 7 novembre 1866 à La Ferté-sous-Jouarre.

De son mariage avec Suzanne Chevrier, un fils, Paul (1909), ingénieur des Mines, directeur technique du Comptoir des phosphates de l'Afrique du Nord (1946-1951), puis administrateur-directeur général de Pierrefitte.

Polytechnique 1887.

Capitaine du génie. En Tunisie depuis 1892.

Chevalier de la Légion d'honneur : créateur et organisateur de l'exploitation des gisements de Metlaoui. Directeur de l'exploitation des Phosphates de Gafsa. A organisé la participation de cette soc. à l'Exposition coloniale de Marseille (*JORF*, 19 juillet 1908).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Gafsa_phosphates.pdf

Officier de la Légion d'honneur : chef de bataillon (réserve), directeur des chemins de fer du Maroc occidental (*JORF*, 9 octobre 1917).

Directeur général (1920), puis administrateur jusqu'à son décès des Phosphates tunisiens.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_tunisiens.pdf

Administrateur, puis président de la Cie minière franco-tunisienne :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Miniere_franco-tunisienne.pdf

Au service de la SFFC à partir de 1930 :

président de la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques,

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charbonnages_Minmet.pdf

administrateur des Phosphates du Tonkin

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Phosphates_du_Tonkin_SN.pdf

et des Voies ferrées de Loc-Ninh.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Voies_ferrees_Loc-Ninh.pdf

Avis de décès : *Le Journal des débats*, 7 octobre 1942.

Compagnie minière franco-tunisienne (La Journée industrielle, 27 mai 1925)

Les actionnaires, réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Paul Bursaux, ont approuvé les comptes de l'exercice 1924, qui se sont soldés par un bénéfice de 103.412 fr. 48 auquel s'ajoute le report antérieur de 2.063 fr. 62, soit un solde disponible de 105.476 fr. 10. Ce solde a été affecté pour 5.170 fr. 62 à la réserve légale ; 60.000 fr. à la réserve pour travaux nouveaux ; report à nouveau, 40.305 fr. 48.

L'assemblée a réélu M. Manville-Blanchi, administrateur sortant.

Le rapport signale que la production totale de minerai marchand de l'exercice se répartit ainsi : plomb, 460 t. 800 ; zinc, 738 t. 650 ; cuivre, 180 t. 400.

La société a, au cours de l'exercice, entrepris une série de travaux de recherches sur ses concessions, et les poursuit avec toute l'activité possible. Dans les derniers mois de l'exercice écoulé, elle a pris des mesures pour reprendre l'exploitation du permis de Bou-Grime, qui avait été suspendue antérieurement.

Compagnie minière franco-tunisienne

(*La Journée industrielle*, 24 juin 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1925, faisant ressortir un bénéfice net de 296.908 fr., soit, avec le report antérieur, un solde disponible de 336.914 francs.

Le dividende a été fixé à 10 fr. pour les actions nominatives et à 8 fr. 16 pour les actions au porteur, sous déduction des impôts. Une somme de 336.914 fr. a été reportée à nouveau.

NÉCROLOGIE

Charles Dettelbach

(*Le Figaro*, 1^{er} octobre 1926)

Nous apprenons la mort de M. Charles Dettelbach, décédé en son domicile, 21, boulevard Beauséjour. Les obsèques ont eu lieu, selon la volonté du défunt, dans la plus stricte intimité.

COMPAGNIE MINIÈRE FRANCO-TUNISIENNE

S.A. frse au capital de 1,8 MF.

Siège social : Paris, 57, r. Ste-Anne

Registre du commerce : Seine, n° 117-437

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 203-204)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 5 à 10 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.

Bursaux (Paul), 5, r. Huysmans, Paris ; pdt ;

Challe (André), 129 *bis*, r. de la Pompe, Paris ; adm. délégué ;

Pouquet (Maurice), 12, av. Hoche, Paris ; adm. délégué ;

Anthouard de Wasservas (Albert), 121 *bis*, r. de la Pompe, Paris ;

Manville-Bianchi (Henry de), 6, r. Monsieur, Paris ;

Djebel-Kebouch (Sté des mines de), 24, r. d'Aumale, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Société fiduciaire de contrôle et de révision, 51, r. de la Chaussée-d'Antin, Paris, Paris

Secrétaire général

Fleury (Lucien), 2, r. de Lyon, Paris.

Capital social. — 1,8 MF, en 18.000 act. de 100 fr. À l'origine : 1 MF ; porté en 1912 à 1,75, en 1920 à 2, en 1921 et en 1923 au chiffre actuel.

Parts bénéficiaires. — 10.000.

Répartition des bénéf. — 10 % à la rés. légale ; prélèvement p. rés. spéciales ; 180.000 fr. aux 18.000 act. actuelles, sans cumul. Sur le surplus : 10 % au conseil ; le solde : 60 % aux act., 40 % aux parts.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925 (en fr.)

ACTIF	
Immobilisations	1.689.384 38
Cautionnements	1.234 00
Taxe de transmission	32.681 28
Disponibilités	
Caisses	2.462 50
Banques	170.866 70
Minerais et métaux	472.083 56
Débiteurs divers	22.085 35
Marchandises :	
Minerais en stock	22.373 00
Magasin	23.131 93
Cantine	1.858 10
	<u>2.438.160 80</u>
PASSIF	
Capital social	1.800.000 00
Réserve légale	5.279 23
Rés. p. taxes minières	866 09
Rés. p. travaux neufs	60.000 00
Caisse de secours aux ouvriers	4.043 25
Fournisseurs	58.046 48
Comptes courants	67.224 15
Frais et factures à payer	105.787 41
Pertes et profits :	
Report des ex. précédents : 40.305 48	
Bénéf. de l'ex. 1925 : 296.608 41	
	336.914 09
	<u>2.438.160 80</u>

Minière Franco-Tunisienne
(Le Journal des finances, 20 mai 1927)

L'assemblée ordinaire de la Minière Franco-Tunisienne, du 10 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 faisant ressortir un solde bénéficiaire de 289.436 francs. Le dividende net a été fixé à 9 fr. 04 au nominatif et à 8 fr. 74 au porteur. Une assemblée extraordinaire qui devait se tenir à la suite n'ayant pu délibérer valablement, faute de quorum, a été reportée à une date ultérieure.

Minière Franco-Tunisienne
(*Le Journal des débats*, 30 juin 1927)

L'assemblée extraordinaire du 28 courant a autorisé le conseil à porter le capital, en une ou plusieurs fois, de 1.800.000 à 5 millions de francs.

Compagnie minière franco-tunisienne
(*Le Journal des finances*, 1^{er} janvier 1928)

Il y a quelques mois (cf. *Journal des Finances* du 1^{er} juillet 1927) nous signalions que les actions A de la Compagnie minière franco-tunisienne, pouvaient, d'après certains avis, donner lieu à une opération intéressante ; le renseignement était bon puisque, depuis, les cours ont plus que doublé ; ils oscillent actuellement entre 355 et 360 francs. On nous dit, de nouveau, que le mouvement n'est pas terminé et que les actions B inscrites maintenant à côté des précédentes et qui se traitent entre 345 et 350, y prendraient part.

La Compagnie minière franco-tunisienne, dont le conseil d'administration se compose de personnalités industrielles et financières de premier plan, exploite en Tunisie un domaine minier situé à 160 kilomètres au sud-ouest de Tunis et où deux exploitations sont actuellement organisées ; celle du Djebel-Kebouch et celle de Bougrine.

La mine de Djebel-Kebouch est formée par un gisement de galène et de carbonate de plomb ; au cours des travaux de prospection récents, il a été établi que l'amas de pyrite zinco-plombeuse, estimé il y a deux ans à 150.000 tonnes, représenterait, en réalité, plus de 600.000 tonnes de minerai ; Bougrine, où les derniers travaux ont amené la découverte d'une lentille de calamine de belle teneur (50 % en calamine), produit des terres calamineuses, à 18-20 % de zinc, et des argiles plumbeuses à 12-15 % de plomb.

La mise en valeur de ces deux gisements n'a d'ailleurs porté jusqu'ici que sur la partie supérieure des formations et un tiers à peine de la portion reconnue

En outre, la société ne limite pas ses efforts aux travaux de recherches et d'extraction ; des essais ont été poursuivis par ses ingénieurs pour améliorer les méthodes de traitement des pyrites zinco-plombeuses actuellement employées et qui ne permettaient que la récupération du plomb, en perdant le zinc et la pyrite. Or, des expériences de laboratoire, suivant les procédés modernes de flottation, ont permis la séparation des trois métaux. Étant donné l'importance des réserves de pyrite zinco-plombeuse que possède la Minière Franco-Tunisienne l'application des nouveaux procédés, lorsqu'elle leur aura fait atteindre le stade de l'utilisation industrielle, ne pourra que lui procurer d'appréciables avantages.

Ajoutons que le capital social, malgré l'augmentation qu'il a subie en décembre dernier, est encore modeste ; il ne s'élève qu'à 3.200.000 fr. divisé en 32.000 actions de 100 francs dont 18.000 actions A ayant droit à un premier intérêt de 10 % et 14.000 actions B. dont le premier intérêt est de 6 %.

Il existe, en outre, 10.000 parts de fondateur qui se partagent 40 % des superbénéfices, les 60 % restants étant partagés entre toutes les actions sans distinction.

Les constatations techniques et financières qui précèdent paraissent justifier les prévisions de hausse formulées en ce moment au sujet de la Compagnie minière franco-

tunisienne. Il faut ajouter à cela, d'une part que la société, qui a ouvert l'ère des dividendes en 1925 doit être en mesure de maintenir, au moins, pour 1927, la rémunération, selon les modalités statutaires, de son capital accru ; d'autre part que ces titres seraient appelés à figurer bientôt à la cote du Syndicat des Banquiers, ou leur inscription a été demandée.

(Les Archives commerciales de la France, 14 février 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie MINIÈRE FRANCO-TUNISIENNE, 57, Ste-Anne. — Capital porté de 1.800.000 fr. à 3.200.000 fr. — 23 janv. 1928. — *Loi*.

COMPAGNIE MINIÈRE FRANCO-TUNISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Statuts déposés en l'Étude de M^e MOTEL, Notaire à Paris, le 21 Mars 1907.

Modifiés par décisions des Assemblées générales extraordinaires des 21 Décembre 1911, 29 Janvier 1912,
29 Décembre 1919, 23 Août 1920, 23 Août 1921, 4 Janvier 1924 et 23 Janvier 1928

CAPITAL SOCIAL : 3.200.000 FRANCS

DIVISÉ EN 32.000 ACTIONS DE CENT FRANCS CHACUNE

SIÈGE SOCIAL A PARIS

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

CATÉGORIE "B"

N^o 026.674

UN ADMINISTRATEUR.

A. Cray



UN ADMINISTRATEUR
PAR DÉLÉGATION

[Signature]

Droit de Timbre acquitté par abonnement.
Avis d'Autorisation inséré
au Journal Officiel du 15 Février 1928

Société anonyme
Statuts déposés en l'étude de M^e Motel, notaire à Paris, le 21 mars 1907
modifiés par décisions des assemblées générales extraordinaires des
21 décembre 1911, 29 janvier 1912,
29 décembre 1919, 23 août 1920, 4 janvier 1924 et 23 janvier 1928

CAPITAL SOCIAL : 3.200.000 FRANCS
divisé en 32.000 actions de cent francs chacune

Siège social à Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
CATÉGORIE " B "
Un administrateur (à gauche) : André Challe
Un administrateur (à droite) : Paul Bursaux

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 15 février 1928

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

Comité des mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1928)

Nous croyons intéressant de donner la composition du Comité des mines de Tunisie pour 1928 (Examen des taxes fiscales). Elle est la suivante :

MM. Mourgnot, directeur général des Travaux publics, président ; Berthon, ingénieur principal, chef du service des mines ; Coquihat, chef de service à la direction des Finances ; Gittens, administrateur délégué de la Société du Djebel-Hallouf ; Chamayou, directeur des Mines de Garn-Alfaya.

MM. Werpin, directeur de la Mine Sidi-Youssef, et [Monteil, directeur de la Mine du Kebouch](#), sont chargés de suppléer MM. Gittens et Chamayou.

Compagnie minière franco-tunisienne
(*Le Journal des finances*, 1^{er} avril 1928)

Il y a quelques mois (cf. *Journal des finances* du 1^{er} juillet 1927) nous signalions que les actions A de la Compagnie minière franco-tunisienne, pouvaient, d'après certains avis, donner lieu à une opération intéressante ; le renseignement était bon puisque, depuis, les cours ont plus que doublé ; ils oscillent actuellement entre 355 et 360 francs. On nous dit, de nouveau, que le mouvement n'est pas terminé et que les actions B inscrites maintenant à côté des précédentes et qui se traitent entre 345 et 350, y prendraient part.

[Suit une reprise de l'article du 1^{er} janvier 1928]

Compagnie minière franco-tunisienne
(*La Journée industrielle*, 5 avril 1928)

Des bruits ont couru, ces jour-ci, tendant à prouver que des rapports existaient entre la Société minière franco-tunisienne et les Ateliers de Rabat. Nous sommes autorisés à démentir d'une façon formelle ces allégations, qui ont, du reste, été déjà, rectifiées par leurs propagateurs.

Minière Franco-Tunisienne
(*Le Journal des finances*, 20 avril 1928)

On fait remarquer, — ce qui n'est pas sans intérêt au moment où le groupe des titres des sociétés productrices de pyrites commence à escompter les avantages que ces dernières doivent tirer de l'essor de l'industrie chimique, grosse consommatrice de pyrites —, que la Minière Franco-Tunisienne a reconnu dans ses concessions de Kebouch un amas très gros — 600.000 tonnes, d'après les dernières évaluations — de pyrites plombeuses représentant une valeur marchande élevée.

L'utilisation de ces réserves ne peut évidemment que faciliter à la Société, qui dispose du reste, maintenant, de ressources financières importantes, l'accomplissement de son programme industriel qui comporte, on le sait, dans le domaine de Kebouch, que nous venons de citer, l'extraction du minerai de plomb, et dans celui de Bougrine (où une forte lentille de calamine à 50 % vient d'être découverte), l'exploitation du minerai de zinc ; — la mise en valeur de ces divers gisements devant être enfin facilitée par l'application de nouveaux procédés de flottation.

COMPAGNIE MINIERE FRANCO-TUNISIENNE
(*Le Journal des débats*, 26 juin 1928)

L'exercice 1927 s'est soldé par un bénéfice net de 62.957 francs contre 289.436 francs. L'assemblée du 23 juin a décidé de ramener le dividende de 10 à 5 francs, payable le 15 juillet par net 3 fr. 56 au nominatif et 3 fr. 38 au porteur.

Le rapport attribue la régression des bénéfices au fléchissement du prix des métaux. Il a été annoncé à l'assemblée que les titres de la société seraient cotés officiellement dans un bref délai. Peut-être pourrait-on attendre que les résultats soient plus assis pour procéder à l'introduction en Bourse.

1929 (MAI) : CHANGEMENT DE DIRECTION



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
COMPAGNIE MINIÈRE FRANCO-TUNISIENNE

PIERRE FORVEILLE, GRAVEUR - PARIS-RODEZ

Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de M^e Motel, notaire à Paris, le 21 mars 1907,
modifiés par décisions des assemblées générales extraordinaires des 21 décembre 1911, 29 janvier
1912, 29 décembre 1919, 23 août 1920, 25 août 1921 et 4 janvier 1924.

Capital social : 3.200.000 fr.
divisé en 32.000 actions de cent fr. chacune

CAPITAL PORTÉ À 3.200.000 FR.
PAR DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 28 JANVIER 1928

CAPITAL PORTÉ À 5.000.000 FR.
PAR DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 24 AVRIL 1929

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
CATÉGORIE " B "

Un administrateur (à gauche) : Charles Dettelbach

Un administrateur (à droite) : Bursaux

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 25 mars 1924.

Pierre Forveille, graveur, Paris-Rodez

(*Les Archives commerciales de la France*, 28 mai 1929)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie MINIÈRE FRANCO-TUNISIENNE, 55,
Châteaudun. — Capital porté de 3.200.000 fr. à 5.000.000 fr. — 24 avril 1929. —
Gazette du Palais.

Marie-Paul-Armand-Maurice POUQUET, président

Né le 15 juin 1882 à Saint-Martial-d'Albarède (Dordogne).

Marié en 1919 à Paris avec sa cousine Jeanne Pouquet, fille et sœur des agents de change Eugène et Pierre Pouquet, veuve du dramaturge Gaston de Caillavet, dont elle avait eu une fille, Simone (mariée en première noces avec Georges Stoïcesco, premier secrétaire de la légation de Roumanie en France, en secondes avec André Maurois, écrivain).

Ingénieur civil des mines, lieutenant à l'aéronautique de la 1^{re} armée, cité (*Le Figaro*, 24 octobre 1917), décoré de la croix de guerre.

Ingénieur en chef du groupe Léonino.

Administrateur délégué de la Compagnie centrale d'exploitations et de recherches minières (concessions en Algérie et en Suisse),

administrateur de la Compagnie centrale de mines et métallurgie (holding du groupe Léonino),

des Mines d'or du Châtelet (Creuse),

de la Compagnie industrielle des mines d'or de France (Cimino)(1928),

des Mines du Bou-Thaleb,

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_du_Bou-Thaleb.pdf

de la Société minière du Djebel-Felten (1930),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djebel_Felten.pdf

des Mines de Garn-Alfaya,

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_de_Garn-Alfaya.pdf

de la Société de l'Ouenza (1932),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Societe_de_l'Ouenza.pdf

de la Société concessionnaire de l'Ouenza,

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Concessionnaire_Mines_Ouenza.pdf

et de la Société des Mines de la Bellière (or, argent dans le Maine-et-Loire).

Président de Coty (1941) et administrateur délégué du *Figaro*, propriétés de Mme Cotnareanu.

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 19 août 1927).

Décédé en novembre 1956.

OPTIMISME

Minière Franco-Tunisienne

(*Le Journal des finances*, 19 juillet 1929)

Les changements survenus dans la direction d'une petite affaire minière — qui n'est d'ailleurs pas inconnue de nos lecteurs —, la Minière Franco-Tunisienne, sont passés presque inaperçus. M[aurice] Pouquet, ingénieur en chef du groupe Leonino, est devenu, en mai dernier, président du conseil, M. Attali, directeur des mines d'Arrens, et M. Dusseux [*sic* : *Duceux*], ingénieur aux Mines d'Aïn-Nouba, ont été nommés administrateurs. Enfin, c'est M. [Auguste] de Casembroot, directeur des mêmes Mines d'Aïn-Nouba qui a pris les fonctions d'administrateur délégué.

Si l'on sait que Peñarroya est un des plus gros actionnaires d'Aïn-Nouba, l'on saisira la portée de ce fait.

À l'issue de l'assemblée ordinaire du 28 juin dernier, les nouveaux dirigeants de l'affaire, et en particulier M. de Casembroot — dont les déclarations doivent avoir un certain poids puisque, si nous sommes bien informés, il est toujours ingénieur-conseil de Peñarroya — ont fait part de leur optimisme sur les perspectives d'exploitation du gisement de Bou-Grine, sur lequel la société va maintenant concentrer son activité. Il a

déclaré notamment y avoir reconnu, lors de son dernier voyage, un filon de calamine riche, allant jusqu'à onze mètres d'épaisseur, et a affirmé qu'à son avis, le gisement de Bou-grine est un des plus beaux de Tunisie, tant par l'importance des masses calaminaires dont on a pu déceler la présence, que par sa situation géographique privilégiée, à quelques centaines de mètres de la station de Lorbeus, sur la ligne de Kef à Tunis.

La Minière Franco-Tunisienne aurait-elle enfin trouve sa voie ? Et ses actionnaires seraient-ils sur le point d'être récompensés de leur patience ?

TUNISIE

Cie minière franco-tunisienne

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 juillet 1929)

Cette société, sous l'action impulsive de son administrateur délégué, M. de Casembroot, est en train d'équiper la mine Bou Grine qui renferme un beau filon de calamine. Quant à celui de minerais complexes du Kebouch, il donne lieu à des études en vue de l'application des procédés de séparation par flottation. Il a été expédié en 1928, 813 t. de calamine calcinée, 61 t. de calamine plumbeuse et 25 t. de minerai de cuivre. Bénéfice net 129.160 fr. affecté aux réserves et amortissements.

Minière franco-tunisienne

(Le Journal des finances, 26 juillet 1929)

Il y a très sensiblement deux ans, c'était en juillet 1927, nous signalions: que les actions de la Compagnie minière franco-tunisienne, qui cotaient alors 150 francs environ, semblaient pouvoir donner lieu à une opération intéressante ; effectivement, elles dépassaient, quelques mois après, 300 francs ; la baisse générale du marché, particulièrement des valeurs minières, à cause du fléchissement des métaux, les a ramenées peu à peu en arrière ; elles cotent encore 280 francs. Nous croirions assez volontiers qu'il serait intéressant de les « reprendre » à ce niveau, car leur marché paraît avoir diverses raisons de s'animer.

D'après les déclarations contenues dans le rapport du conseil présenté à l'assemblée du 28 juin dernier, la Compagnie Minière franco-tunisienne, après être demeurée longtemps dans un demi-sommeil, qu'elle n'était jamais parvenue à secouer de façon durable, travaille régulièrement depuis un an et les résultats, qu'elle a obtenus ont confirmé la valeur d'exploitation de son domaine ; c'est en partie les conséquences de l'entrée de personnalités nouvelles dans le conseil d'administration.

La Compagnie minière franco-tunisienne — qui existe depuis 1907 — ne s'est fixée que vers 1911 sur le Djebel-Kebouch et Bou Grine, qui sont ses deux domaines actuels. La guerre interrompit complètement l'organisation des mines qui ne devaient être rouvertes qu'en 1923 ; l'exploitation, d'ailleurs poursuivie au ralenti, ne porta jusqu'en 1927 que sur le Djebel-Kebouch ; elle se traduisit par des bénéfices permettant la distribution, en 1925 et en 1926, de petits dividendes ; puis les travaux étant entrés, au Djebel-Kebouch, dans une zone de minerai complexe, dont la préparation nécessitait un outillage nouveau, la Société rejeta son activité sur Bou Grine.

Tel est en raccourci le passé de la Compagnie minière franco-tunisienne ; ajoutons, au point de vue financier, que le capital, ramené autrefois, de 3 millions à 1.800.000 francs, puis reporté ensuite à 3.200.000 francs, a été élevé en août à 5 millions ; il est représenté par 18.000 actions A et 32.000 actions B. Les actions A correspondent aux

actions primitives ; il existe, en outre, 10.000 parts de fondateur ayant droit à 40 % des bénéfiques, après attribution, aux actions A, d'un premier intérêt de 6 % (l'intérêt des actions A se calculant sur la valeur primitive du capital de 3 millions).

Présentement, la société porte principalement ses efforts sur Bou Grine, à cause des découvertes auxquelles ont abouti les travaux de recherches. Ce gisement situé à quelques centaines de mètres de la station de Lorbeus (sur la ligne de Kef à Tunis), d'une exploitation facile (dans la roche, sans venue d'eau) était reconnu, dès 1922, par le service des mines. Son étude a permis de reconnaître, expose en substance le rapport du conseil, 1° qu'une minéralisation puissante en calamine existe sous le gîte de contact, au quatrième niveau, tracé à 60 mètres de profondeur au point où les oxydés disparaissent pour faire place aux minerais sulfurés, conditions des formations absolument classiques dans les gîtes importants et qui sont le meilleur indice de continuité en profondeur ; 2° qu'au niveau de la cote 44, dont le développement est actuellement de 170 mètres, en direction nord-sud, la minéralisation existe sur toute la longueur avec des épaisseurs atteignant plusieurs mètres ; 3° qu'une couche dont la puissance est d'environ 5 mètres existait entre les 2^e et 3^e niveaux.

En définitive, et d'après ces renseignements complétés par ceux contenus dans des rapports émanant d'ingénieurs approchant la compagnie, la seule masse immobilisée au niveau 44, représenterait 25.000 tonnes de calamine fournissant 30 % de zinc, c'est-à-dire 40 % après calcination, soit de 7.000 à 8.000 tonnes de métal à extraire en plusieurs années — et le zinc cote actuellement 25 liv. st. i/2 la tonne, soit 3.200 francs en chiffre rond.

L'exploitation de cette seule mine suffirait à donner des bénéfiques fort appréciables, les travaux n'étant pas coûteux, à s'en tenir aux indications fournies, tandis que les ressources reconnues aux autres niveaux contribueraient tant à accroître le cadre immédiat de l'exploitation qu'à en prolonger la durée ; surtout si l'on retient que le Djebel-Kebouch renferme, de l'avis des ingénieurs, un tonnage considérable de minerais sulfurés susceptibles d'être mis en valeur par les nouveaux procédés de flottation.

La Compagnie minière franco-tunisienne, après avoir beaucoup piétiné, aurait aujourd'hui trouvé sa voie ; elle ne manque pas de ressources financières : son gisement de Bou Grine, qu'elle a trop longtemps ignoré, se classerait parmi les belles mines tunisiennes de même nature.

Tout en tenant compte des aléas inhérents à n'importe quelle affaire minière, il y a là des éléments que la spéculation et même le portefeuille peuvent être tentés de ne pas négliger.

NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mars 1930, p. 248)

Ont été récemment nommés :

E. Fages (Douai, 1925), ingénieur aux mines de Bougrine, par Lorbeus (Tunisie).

Compagnie minière franco-tunisienne
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant par un bénéfice de 5.728 fr.

Compte tenu du report antérieur, soit 22.016 fr., le disponible s'élève à 27.714 francs, reporté à nouveau.

MM. Payen. Leplat, Cappelyez et Jaurand. administrateurs sortants, ont été réélus.

Annuaire Desfossés 1931, p. 916 :

Cie minière franco-tunisienne :

Conseil d'administration : M. Pouquet, A. de Casembroot, A. Challe, E. Attali, O. Dugeux [Duceux], E. Laffargue, H. de Manville-Blanchi.

Compagnie minière franco-tunisienne
(*La Journée industrielle*, 12 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 10 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1930 se soldant par une perte de 502.480 francs, ramenée à 475.308 fr., par application des reports antérieurs.

Le conseil envisage un emprunt obligataire de 3.200.000 fr. à 6 % à réaliser en deux tranches.

MINIERE FRANCO-TUNISIENNE.
(*Le Journal des débats*, 17 novembre 1932)

Les actionnaires réunis le 15 novembre en assemblée ordinaire ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931, qui font apparaître une **perte de 255.644 fr. Avec la perte antérieure, le solde débiteur ressort à 730.953 fr.**

MINIÈRE FRANCO-TUNISIENNE.
(*L'Africain*, 11 décembre 1932)

La société, après avoir arrêté l'exploitation, doit arrêter les travaux de recherches, faute d'argent, bien qu'ils donnent des résultats intéressants.

D'après le rapport du conseil, lu à l'assemblée du 16 novembre, on a poursuivi l'exécution du programme de 1929, qui consistait à « cesser les travaux d'exploitation, développer les travaux de prospection, compresser les frais généraux ».

Le développement du plan de travaux de prospection donnait de la plus-value aux gisements; le concours des actionnaires pour le poursuivre leur fut demandé sous forme d'une émission de trois millions d'obligations « peut-être au moment inopportun, mais l'on n'avait pas le choix des moyens ».

Depuis, « il a fallu suspendre les travaux de recherches qui donnaient, cependant, des résultats particulièrement importants, dit le rapport, et les frais généraux ont été ramenés à un niveau au-dessous duquel il est difficile de descendre ».

Le conseil compte sur un relèvement des prix des métaux, qui s'est produit déjà « timidement » ces derniers mois. Mais quand ils seront redevenus nettement favorables, et en admettant que les actionnaires « donnent les possibilités matérielles de faire enfin fructifier les gisements, dont les larges réserves ne sont plus maintenant discutables, il faudra au moins dix-huit mois pour les équiper et on laissera passer, en s'organisant si tardivement après les autres, une période de relèvement pendant laquelle il conviendrait de ne pas être le dernier ».

Et comme le rapport fait allusion à « un effort momentané pour sauvegarder les intérêts de la société », cela laisse prévoir un nouvel appel de capitaux ; il ne s'agirait, paraît-il, que d'une centaine de mille francs « pour exécuter un programme restreint et permettre à la société d'exister ».

C'est peu, mais s'il est vrai qu'« on ne prête qu'aux riches », la Compagnie minière franco-tunisienne ne paraît guère en posture d'obtenir ce peu facilement. Il y a, d'ailleurs, un précédent : d'après une communication du conseil, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, banquier de la société, a refusé de s'occuper de l'émission d'une première tranche d'obligations de un million, sur les trois millions autorisés, et le conseil n'a pu obtenir qu'une avance de 50.000 francs du Consortium interrégional, contre remise en gage d'obligations, puis une souscription ferme à 300 obligations de la Banque parisienne et régionale qui s'était aussi engagée à couvrir les frais courants de la société. Mais, depuis, cette banque est entrée en liquidation et ce sont des administrateurs qui ont seuls fourni des ressources nouvelles. Quant aux obligations émises, le paiement des coupons a été suspendu jusqu'au règlement de la liquidation de l'établissement bancaire.

(*Le Petit Bleu.*)

Compagnie minière franco-tunisienne
(*La Journée industrielle*, 9 décembre 1934)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1933, faisant ressortir une perte de 71.346 fr. 95 qui vient s'ajouter aux pertes antérieures de 1.245.361 fr. 62, soit un total déficitaire de 1.316.708 francs 57.

Compagnie minière franco-tunisienne
(*La Journée industrielle*, 8 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1935, se soldant par une perte de 31.519 francs, qui porte le déficit total à 1.403.296 francs.

MM. Achille Payen, Jules Chapeliez et Gaston Jaurand ont été réélus administrateurs et les nominations de MM. Léon Benett et Fernand Duckro ont été ratifiées.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a décidé l'assimilation des actions A aux actions B, la suppression de la limitation du droit de vote dans les assemblées, la réduction du capital social de 5 millions à 2.500.000 fr., par l'échange de deux actions anciennes. Le capital sera ensuite augmenté d'une somme de 500.000 fr. et porté à 3 millions par l'émission de 5.000 actions de priorité de 100 fr. de nominal.

(*Archives commerciales de la France*, 19 mai 1933)

PARIS. — Modification. — Société dite Compagnie MINIÈRE FRANCO-TUNISIENNE, 55, Châteaudun. — Transfert du siège, 104, Richelieu. — *Petites Affiches*.

Annuaire industriel, 1938 :

MINIÈRE FRANCO-TUNISIENNE (Cie), 57, r. Ste-Anne, Paris, 2^e. T. Cent. 45-13. Ad. t. Fratu. Cap. 3.200.000 fr. — Exploitation Mines du Djebel-Kéboueh par Zafrane et de Bou-Grine, par Lorbeus (Tunisie). Conseil d'adm. : Prés. : M. P. Bursaux ; Adm. dél. : M. A. Challe ; Adm. : MM. le marquis H. de Manville-Bianchi ; le baron A[lbert] d'Anthouard ; M[aurice] Pouquet ; E[mile] Laffargue, Tronchère, Berthouin. Laverie pour minerais de plomb, zinc et pyrites. Four à calciner pour la calamine. 100 à 150 ouvriers.

Exploitation minière : extraction et enrichissement des minerais de plomb (galène et carbonate), de zinc à l'état de calamine, de pyrite. (1-2494).

COMPAGNIE MINIÈRE FRANCO-TUNISIENNE
(*Le Journal*, 11 janvier 1942)

L'assemblée convoquée le 5 janvier, n'ayant pu se réunir valablement faute de quorum, a été reportée au 26 courant.

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE.
(*Le Journal*, 25 janvier 1942)

Les comptes des exercices 1937, 1938, 1939 et 1940 qui seront présentés à l'assemblée du 26 janvier, font apparaître, dans leur ensemble, une perte de 1.502.838 francs, après affectation d'amortissements que la non-activité de la société rendait nécessaire.
